



SwissLife
Asset Managers

Rapport d'engagement et de vote aux assemblées générales 2022

Juillet 2023

Table des matières

03	Introduction
04	1 Approche et stratégie
06	2 Rapport sur les activités d'engagement en 2022
11	3 Rapport sur le vote aux assemblées générales en 2022
22	4 Perspectives
23	Annexe 1: autres publications pertinentes
23	Annexe 2: fonds concernés par les activités de vote

Introduction

Le Rapport sur l'engagement et le vote aux assemblées générales 2022 de Swiss Life Asset Managers (le «Rapport») offre une vue d'ensemble consolidée de l'approche et des activités d'engagement pour l'ensemble de nos investissements en valeurs mobilières telles que les actions, les obligations et les instruments du marché monétaire. La première édition de ce rapport date de 2021¹.

Comme nous l'avons indiqué dans notre dernier Rapport d'investissement responsable², 2022 a été une année riche en défis, et ces «événements ont mis à rude épreuve les marchés de l'investissement, mais aussi interrogé le rythme de la transition vers une économie neutre en carbone.»

Malgré ces défis, nous avons maintenu le cap de nos activités de vote et avons même accru notre participation aux assemblées générales d'actionnaires (AGA) en 2022, que nous décrivons en détail dans le présent rapport. En 2022, nous sommes devenus signataires de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) et avons poursuivi notre échange avec les fournisseurs de données ainsi que notre plan visant à mener des activités de dialogue avec les universités sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), que nous incluons pour la première fois dans le rapport de cette année.

En 2022, nos activités de dialogue avec les entreprises ont été plus limitées que l'exercice précédent, principalement en raison de la mobilisation de nos ressources internes pour la mise en place d'un cadre plus solide pour les activités d'engagement. Pour ce faire, nous avons créé en 2022 une équipe dédiée aux activités d'engagement, recruté une personne responsable de cette équipe et travaillé sur la gouvernance en mettant en place un comité chargé de l'engagement au niveau des valeurs mobilières (Securities Engagement Committee). Néanmoins, en 2022, nous avons veillé à maintenir les dialogues essentiels sur les questions ESG avec les entreprises, ce que nous décrivons dans le présent rapport.

Enfin, dans le rapport de cette année, nous présentons nos perspectives concernant la stratégie d'engagement pour les valeurs mobilières chez Swiss Life Asset Managers, en ligne avec notre conviction que les activités d'engagement en matière d'ESG sont un outil puissant pour inciter les entreprises à développer des pratiques plus durables et à contribuer à une société meilleure.

1 Veuillez consulter notre Rapport d'engagement et de vote aux assemblées générales 2021 pour plus d'informations sur la première version de ce document, disponible via le lien figurant à l'annexe 1 du présent rapport. Avant 2021, il existait des éditions propres à certains pays, et notamment la France.

2 Pour plus d'informations, veuillez consulter notre Rapport d'investissement responsable 2022, disponible via le lien figurant à l'annexe 1 du présent rapport.

1 Approche et stratégie

Au même titre que l'obligation fiduciaire et la responsabilité intergénérationnelle, les activités d'engagement constituent l'un des axes centraux de Swiss Life Asset Managers et l'un des cinq piliers de notre approche d'investissement responsable³.

Au sein de Swiss Life Asset Managers, l'engagement pour les valeurs mobilières comprend l'exercice des droits de vote aux assemblées générales d'actionnaires (c'est-à-dire les «activités de vote») et les «activités d'engagement», qui comprennent le dialogue avec les entreprises («l'engagement auprès des entreprises») ainsi qu'avec d'autres parties prenantes telles que des fournisseurs de données, des associations sectorielles et de développement durable, des initiatives de collaboration, des universités, etc. (les «engagements auprès d'autres parties prenantes»). Si les activités de vote ne peuvent être exercées que via la détention d'actions, le dialogue est un outil pertinent pour tous les types d'instruments, y compris les obligations. Enfin, à travers nos activités de vote et d'engagement, nous collaborons activement avec les entreprises et les parties prenantes concernées pour relever les défis en matière d'ESG tout en préservant les intérêts financiers de notre clientèle.

Les principes suivants guident nos activités d'engagement et s'appliquent à l'ensemble de nos classes d'actifs, y compris les valeurs mobilières⁴:

- Les activités de vote et d'engagement ont notamment pour but de préserver et d'améliorer la sécurité et la valeur à long terme des investissements. Nous soutenons les initiatives qui renforcent les droits des actionnaires, favorisent la transparence, contribuent à la réduction des effets du changement climatique ou améliorent globalement la performance durable tout en préservant les intérêts financiers de nos clients et investisseurs. La participation à des plateformes de collaboration externes renforce notre capacité d'engagement.
- Les activités de vote et d'engagement ne doivent pas entraîner de coûts indus, de coûts directs ou de dépréciations d'actifs. Nous suivons les recommandations de bonnes pratiques telles que les «Principes mondiaux de gérance» («Global Stewardship Principles», en anglais) de l'International Corporate Governance Network (ICGN) ou les Principes pour l'investissement responsable (PRI).
- Swiss Life Asset Managers attend des entreprises qu'elles respectent les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies (UNGPs). A cet égard, Swiss Life Asset Managers soutient la Charte internationale des droits de l'Homme et les normes et principes fondamentaux de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

³ Les quatre autres piliers de notre approche d'investissement responsable sont les données ESG, l'évaluation de la durabilité, l'offre de produits durables et le reporting. Vous trouverez de plus amples informations sur notre approche d'investissement responsable dans notre Politique d'investissement responsable, accessible via le lien à l'annexe 1 du présent rapport.

⁴ Vous trouverez de plus amples informations dans notre Politique d'engagement (disponible via le lien figurant à l'annexe 1 du présent rapport), y compris sur les autres classes d'actifs gérées par Swiss Life Asset Managers, telles que l'immobilier et les infrastructures.

1.1 Activités de vote

Notre stratégie en matière d'activités de vote et sa mise en œuvre s'appuient sur des processus et directives internes ainsi que sur des politiques de vote accessibles au public qui définissent l'exercice des droits de vote de nos sociétés de gestion d'actifs. Le périmètre des activités de vote de Swiss Life Asset Managers repose actuellement sur des considérations quantitatives ou qualitatives, comme expliqué ci-dessous:

- L'investissement réalisé dans une entreprise représente $\geq 2,0\%$ de la valeur nette d'inventaire du fonds, ou la détention du fonds dans une entreprise représente $\geq 0,5\%$ du total des actions émises par cette entreprise; ou
- au moins une des résolutions est liée à des questions environnementales ou sociales dans l'ordre du jour; ou
- l'entreprise revêt une importance stratégique pour nous ou notre clientèle

L'analyse des résolutions est effectuée en interne par nos spécialistes ESG en tenant compte des recommandations de vote préparées par le prestataire de services Institutional Shareholder Services (ISS), ainsi que d'autres recherches et recommandations provenant de sources telles que les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, l'initiative Climate Action 100+, les notations ESG et les études sur des controverses réalisées par des fournisseurs de données tels que MSCI ESG.

1.2 Activités d'engagement

Les activités d'engagement menées cette année auprès des entreprises concernent principalement de nouvelles actions commencées cette année. La sélection des entreprises a tenu compte de la matérialité des enjeux ESG et de l'investissement pour Swiss Life Asset Managers.

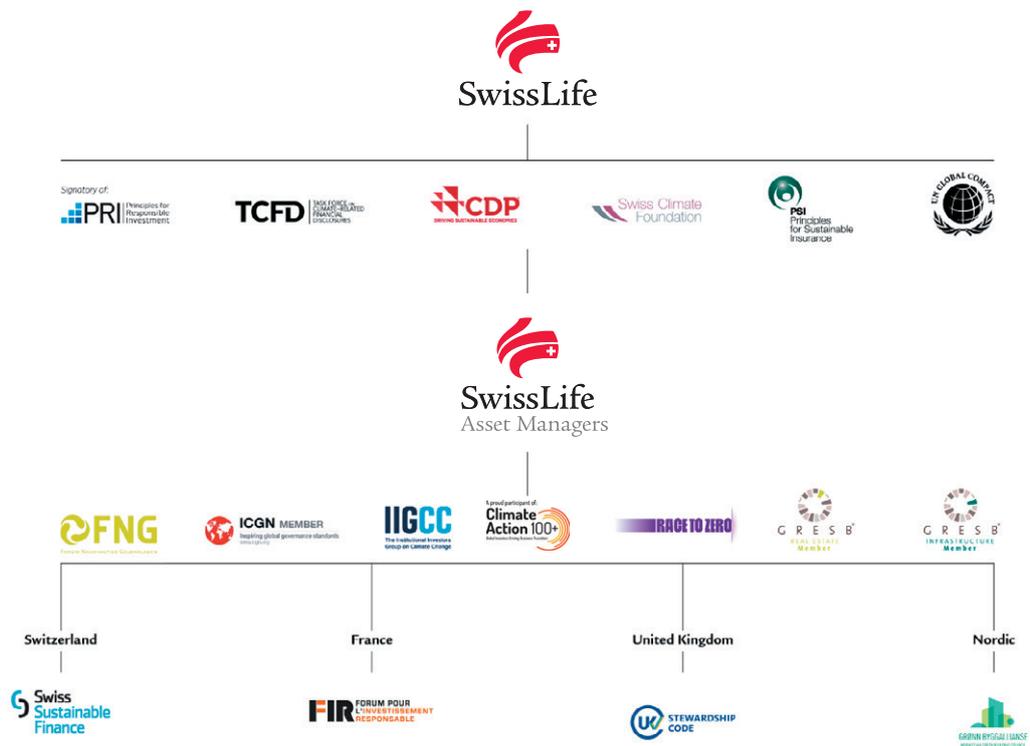
Les activités d'engagement avec les entreprises sélectionnées ont été menées dans le cadre de dialogues, c'est-à-dire d'échanges en direct dans le but de sensibiliser aux défis auxquels ces entreprises peuvent être confrontées en matière de durabilité, d'encourager les actions correctives ou les mesures préventives et de prendre en compte les résultats dans nos décisions d'investissement.

En 2022, toutes les activités d'engagement ont été menées en interne par les équipes de Swiss Life Asset Managers dans le cadre d'une étroite collaboration entre les spécialistes ESG et Portfolio Management. La recherche sur les enjeux ESG s'est appuyée sur des fournisseurs de données et des recommandations de grandes organisations sectorielles et spécialisées dans la durabilité.

Outre le dialogue en direct avec les entreprises, nous avons poursuivi nos activités d'engagement collaboratif dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+.

Par ailleurs, en 2022, nous avons poursuivi nos efforts d'engagement auprès des associations sectorielles et spécialisées dans la durabilité concernées et avons adhéré à l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), afin de promouvoir des trajectoires d'investissement alignées sur l'objectif net zéro en matière d'émission de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. Les adhésions et/ou participations de cette année sont indiquées dans le tableau ci-dessous:

Swiss Life Asset Managers a apprécié la bonne disposition des entreprises qui ont collaboré dans le cadre d'un dialogue ouvert et constructif et qui ont accepté que leur nom figure dans le présent rapport au niveau des études de cas sur l'engagement décrites à la section 2.1, ainsi que des fournisseurs de données ESG MSCI et Bloomberg, et des chercheurs qui ont collaboré avec nous, comme mentionné à la section 2.2.



Source: Swiss Life Asset Managers

⁵ Veuillez consulter la section 1.2 ci-dessus pour de plus amples renseignements sur l'approche et la stratégie d'activités d'engagement menées auprès des entreprises cette année.

2 Rapport sur les activités d'engagement en 2022

2.1. Engagement auprès des entreprises

En 2022, nos activités d'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous avons investi pour le compte de nos clients, en tant que détenteurs d'actions ou d'obligations, ont principalement consisté en des dialogues en direct avec des entreprises cotées sélectionnées⁵.

Outre les dialogues en direct avec les entreprises, nous avons poursuivi notre engagement collaboratif initié en 2021 avec une entreprise du secteur de l'énergie et des services aux collectivités, dans le cadre de notre participation à l'initiative Climate Action 100+.

Le tableau et les graphiques ci-dessous résument nos activités d'engagement auprès des entreprises en 2022:

Vue d'ensemble de nos dialogues en direct avec les entreprises en 2022

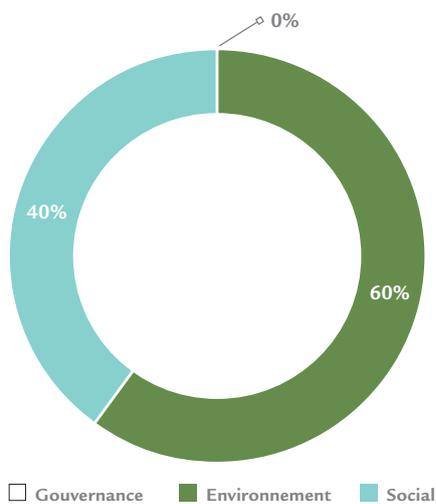
Entreprise	Année du début de l'engagement	Enjeu en matière d'ESG	Nombre d'interactions
EDF (énergie et services aux collectivités)	2022	Climat	1
PETRONAS (pétrole et gaz)	2022	Climat et droits de l'Homme	1
Volkswagen (constructeur automobile)	2022	Droits de l'Homme	2

Nos activités de dialogue individuel et collectif en 2022 ont couvert 0,5% du total de nos encours investis en valeurs mobilières.

**Sur la base des encours détenus au 30/12/2022, en excluant les investissements indirects tels que ceux réalisés dans des fonds.*

Engagements en direct et collaboratifs auprès d'entreprises pour les piliers E, S et G

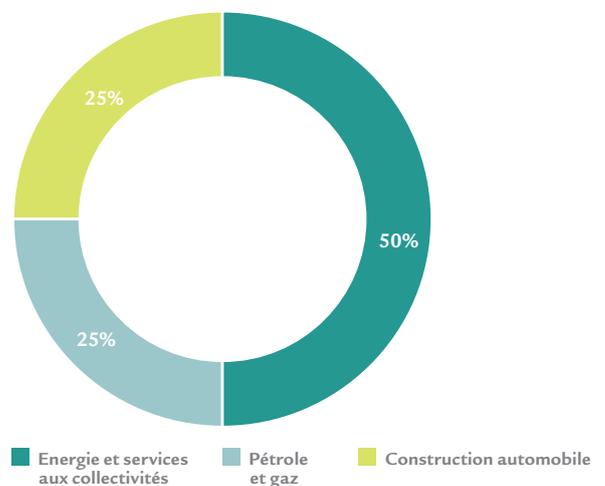
Engagement auprès des entreprises pour les piliers E, S et G



Source: Swiss Life Asset Managers

Engagements en direct et collaboratifs auprès d'entreprises, par secteur

Engagement auprès d'entreprises, par secteur



Source: Swiss Life Asset Managers

Etudes de cas

Petrolim Nasional Berhad (PETRONAS)

PETRONAS est un groupe énergétique intégré à l'échelle mondiale dont le siège est en Malaisie et qui est présent dans plus de 100 pays. Si PETRONAS a vu sa notation MSCI ESG rehaussée de B à BB en décembre 2021, l'entreprise a été épinglée début 2022 pour le manque de robustesse de ses objectifs à court terme en vue de la réalisation de son engagement vers la «neutralité carbone» d'ici 2050 concernant ses émissions de scope 1 et 2. En outre, selon le rapport MSCI ESG sur les controverses, depuis novembre 2020, l'entreprise est assortie d'une classification «orange», traduisant des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies en raison de graves préoccupations relatives aux droits de l'Homme au vu d'un soutien présumé aux forces militaires responsables de violations des droits de l'Homme dans l'Etat du Haut-Nil, au Soudan du Sud.

Dans le but de définir des mesures préventives en vue de réduire les risques découlant des enjeux «E» et «S» susmentionnés au niveau financier et réputationnel, nous avons initié un dialogue avec PETRONAS en 2022. Dans le cadre d'un appel en direct avec des représentants de l'entreprise, des échanges positifs nous ont permis de comprendre les défis auxquels ils avaient été confrontés et leurs efforts pour résoudre les problèmes rencontrés. Par exemple, en ce qui concerne l'énergie et l'atténuation du changement climatique, PETRONAS a fait part de ses projets pour divulguer ses objectifs d'émissions de gaz à effet de serre (GES) afin d'atteindre son objectif sur les plans «neutralité carbone» et «énergies renouvelables». En ce qui concerne les allégations relatives aux droits de l'Homme, ils ont fait part de leur intention d'actualiser leur politique en la matière.

L'ouverture de ce dialogue positif avec PETRONAS nous a fourni des éclairages supplémentaires sur sa stratégie et ses efforts en matière ESG, ce qui est essentiel pour affiner notre plan d'engagement avec l'entreprise et pour nos futures décisions d'investissement.

Volkswagen Aktiengesellschaft (Volkswagen)

Volkswagen est un constructeur automobile mondial basé en Allemagne. Si ses notations MSCI ESG sont restées inchangées en 2022 (notation B depuis avril 2021), le rapport MSCI ESG sur les controverses a rétrogradé la note de l'entreprise en «red flag» en novembre 2022, en raison d'allégations selon lesquelles l'entreprise exercerait un rôle direct dans l'emploi forcé d'Ouïghours et d'autres minorités ethniques à l'usine automobile de SAIC Volkswagen (Xinjiang). Signalée la première fois en avril 2019, cette controverse MSCI ESG a été requalifiée de «très grave» («red flag») en 2022 en raison de l'ampleur et de la gravité de son impact sur des minorités considérées comme vulnérables. Compte tenu de cette nouvelle notation selon le rapport MSCI ESG sur les controverses, Volkswagen s'est retrouvée en situation de violation du Rulebook ESG de Swiss Life Asset Managers, qui définit notre approche d'investissement responsable concernant les valeurs mobilières⁶.

Suite à d'autres recherches internes sur les enjeux en matière d'ESG et à des discussions entre nos équipes ESG et de Gestion de portefeuille, il a été décidé que, compte tenu de l'importance de cet enjeu ESG et de l'impact de la dégradation de la notation MSCI ESG Controversies

⁶ Veuillez vous référer à notre Politique d'investissement responsable pour plus d'informations sur notre Rulebook ESG.

sur notre approche d'investissement responsable, il était urgent d'entamer un dialogue avec l'entreprise. Ainsi, avant même la fin 2022, nous avons pu mener deux entretiens en direct avec l'équipe des Relations investisseurs de l'entreprise, dans le but de comprendre dans un premier temps son point de vue sur l'exactitude factuelle des informations contenues dans la publication MSCI et sur la dégradation de la notation MSCI ESG Controversies basée sur ces allégations.

Ces premières discussions constructives avec l'équipe Relations investisseurs de Volkswagen nous ont aidés à mieux comprendre les différents aspects des allégations et de la dégradation de MSCI, ce qui nous a permis de continuer à travailler sur le plan d'engagement avec Volkswagen, qui sera examiné par notre comité chargé de l'engagement au niveau des valeurs mobilières début 2023.

Électricité de France (EDF)

EDF est un groupe multinational de fourniture en électricité, détenu à 100% par l'Etat français. 90% de sa capacité de production provient de technologies sobres en carbone (nucléaire, hydroélectrique, éolien, solaire). Le groupe dessert plus de 40 millions de clients dans le monde. EDF est un important émetteur d'obligations vertes. Entre 2013 et 2022, il a émis pour environ 10 milliards d'euros de ces instruments en vue de soutenir sa stratégie climatique.

Chez Swiss Life Asset Managers, nous avons organisé une réunion virtuelle avec ses équipes Relations investisseurs et ESG en novembre 2022, dans le contexte de notre ambition d'augmenter nos investissements dans les obligations vertes. Notre intention était de discuter du nouveau cadre de l'entreprise pour les obligations vertes, publié en juillet 2022. EDF a expliqué sa logique d'établissement d'une nouvelle version (élargissement du champ des catégories de projets éligibles, alignement sur la dernière mise à jour de la stratégie climatique de l'entreprise et sur les normes du marché). EDF nous a également fait part des principales évolutions par rapport au cadre précédent (ajout de la production d'énergie nucléaire et de la distribution d'électricité au champ des projets éligibles, engagement en vue d'aligner l'utilisation des produits sur la taxonomie de l'Union Européenne, sélection d'un nouveau tiers-expert). Nous avons souligné la nécessité pour les investisseurs de disposer d'indicateurs quantitatifs sur l'impact des projets. Nous avons également discuté de l'importance pour les investisseurs d'avoir une certaine visibilité sur les catégories de projets susceptibles d'être refinancés avant chaque nouvelle émission, compte tenu de l'élargissement du cadre.

L'entreprise a également présenté les résultats de ses calculs concernant l'éligibilité et l'alignement de ses activités sur la taxonomie de l'UE, avant la date limite fixée par le règlement. Nous désirions savoir si l'entreprise était en mesure d'évaluer le niveau d'alignement sur la taxonomie de l'UE des projets financés par des obligations vertes émises avant l'entrée en vigueur de la taxonomie.

Ce dialogue nous a aidés à comprendre les défis spécifiques auxquels sont confrontés les émetteurs lors de l'élaboration de leur cadre d'obligations vertes, et le niveau de transparence qu'ils peuvent offrir.

2.2 Engagement auprès d'autres parties prenantes

Outre les dialogues avec les entreprises mentionnés ci-dessus, Swiss Life Asset Managers a maintenu en 2022 son engagement auprès des fournisseurs de données ESG en poursuivant différents objectifs. Par exemple, nous avons mené des échanges avec MSCI ESG, notre principal fournisseur de données en matière d'ESG, afin de mieux comprendre sa méthodologie de notation et d'évaluation des controverses concernant certaines sociétés de notre portefeuille. Ces discussions fructueuses nous ont aidés à mieux comprendre les défis en matière ESG auxquels sont confrontées ces entreprises et, in fine, ont eu un impact à la fois sur notre stratégie d'engagement envers ces entreprises et sur nos décisions d'investissement. Plus spécifiquement, notre équipe a entretenu des discussions constructives avec MSCI sur les modèles climatiques et l'amélioration des notations climatiques, ainsi que des échanges directs avec les analystes ESG de MSCI pour améliorer la base de données et la qualité des données.

Nous avons également collaboré et échangé étroitement avec Bloomberg. Nous avons participé à son groupe de travail sur la taxonomie et, en présence d'autres investisseurs, avons pris part à six réunions en ligne sur des thèmes majeurs, allant de l'alimentation des données taxonomiques à l'évaluation des données publiées par rapport aux données estimées, en passant par les obligations vertes et leurs revenus alignés sur la taxonomie, entre autres. Cela nous a permis de façonner la méthodologie et l'approche d'évaluation de l'alignement taxonomique des émetteurs dans une certaine mesure.

Par ailleurs, dans le cadre de notre engagement auprès d'autres parties prenantes en 2022, nous avons rencontré des représentants de deux syndicats qui coordonnaient une campagne d'engagement multipartite auprès d'un conglomérat nord-américain opérant dans les secteurs de l'exploitation minière, de la logistique et des infrastructures. La campagne était axée sur le respect des droits du travail, à la suite de plusieurs controverses autour des activités du conglomérat en Amérique latine. Nous voulions comprendre dans quelle mesure le conglomérat coopérait et de quelle manière les points de vue des parties prenantes étaient pris en compte durant la campagne. Bien que ces interactions aient été très fructueuses, nous avons décidé de ne pas prendre part à la campagne à ce stade, pour nous concentrer sur d'autres priorités, nos participations dans les obligations du conglomérat ayant été cédées au cours de la période.

Par ailleurs, en 2022, nous nous sommes employés à mettre en place des activités d'engagement auprès des universités. Nous avons lancé deux projets de recherche en rapport avec nos investissements en valeurs mobilières, l'un en collaboration avec des chercheurs de l'Université de Zurich et de l'Université d'Erlangen-Nuremberg sur l'utilisation du traitement du langage naturel pour identifier les leaders et les retardataires en matière d'ESG, et l'autre en collaboration avec des chercheurs de l'Université de Trèves sur les approches d'économie comportementale pour accroître les investissements dans des produits durables. En collaboration avec l'Institut des services financiers de Zoug rattaché à la Haute école spécialisée de Lucerne (HSLU), nous avons également organisé une table ronde sur les aspects sociaux de la transition énergétique.

Bien que nous ayons conscience que les activités d'engagement susmentionnées avec les fournisseurs de données, les syndicats et les chercheurs ne sont pas comparables du point de vue de l'impact à des engagements auprès d'entreprises et à des engagements collaboratifs, nous sommes convaincus que ces activités constituent d'importants outils complémentaires. Elles nous fournissent des informations supplémentaires sur les facteurs ESG et encouragent nos fournisseurs de données à améliorer en permanence leurs méthodologies, dans l'intérêt de notre clientèle.

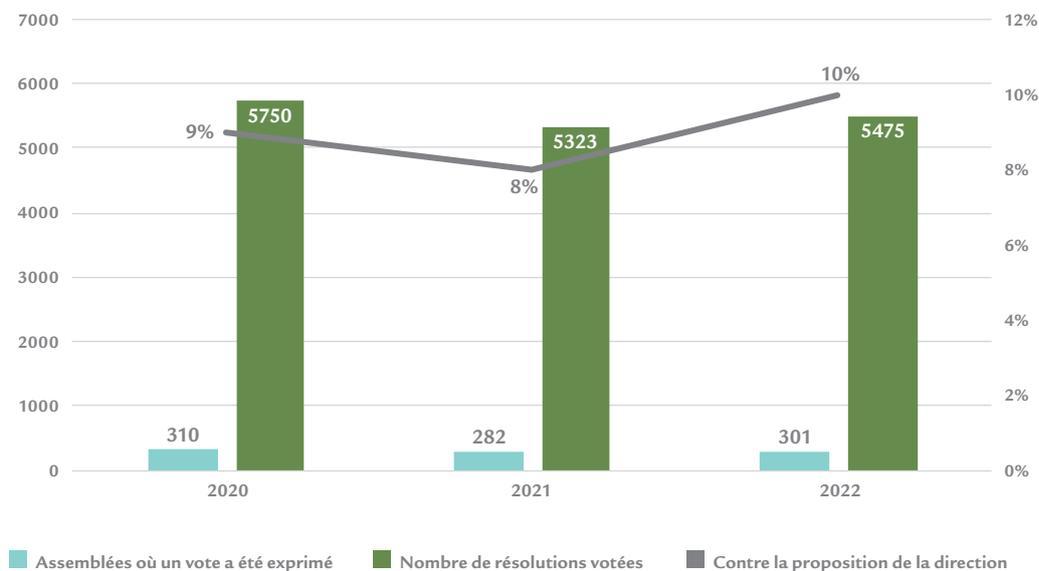
Zones géographiques	Nombre d'AG où des votes ont été exprimés
Australie	8
Canada	12
Danemark	4
Finlande	6
France	14
Allemagne	4
Irlande	1
Japon	4
Jersey	2
Pays-Bas	3
Norvège	1
Portugal	1
Espagne	22
Suisse	48
Royaume-Uni	64
Etats-Unis	107
Total	301

Le périmètre de vote de Swiss Life Asset Managers est fortement marqué par la prédominance de résolutions environnementales et sociales à l'ordre du jour des sociétés en portefeuille. Par conséquent, nous constatons que nous votons surtout dans les régions où les résolutions d'actionnaires sont plus fréquentes, comme les Etats-Unis. En 2022, nous avons voté à 19% de l'ensemble des assemblées où il était possible d'exprimer des votes (301 assemblées sur 1609). Comme le décrivent les politiques de vote de Swiss Life Asset Managers, nous votons principalement aux assemblées générales d'actionnaires (AGA) lorsqu'un certain seuil de détention est atteint ou lorsqu'un thème environnemental ou social prédéfini figure à l'ordre du jour⁸.

⁸ Veuillez consulter la section 1 du présent rapport («Approche et stratégie») ou pour plus de détails sur nos politiques de vote accessibles au public (consultables via le lien figurant à l'annexe 1 du présent rapport).

Evolution historique des activités de vote de Swiss Life Asset Managers

Evolution des activités de vote de Swiss Life Asset Managers



Par rapport à 2021, nous avons participé à davantage d'assemblées auxquelles nous avons voté, celles-ci passant de 282 à 301. En 2022, Swiss Life Asset Managers a voté «contre la recommandation de la direction»⁹ sur 10% de l'ensemble des points, soit la proportion de votes «contre la recommandation de la direction» la plus élevée depuis la mise en œuvre de notre processus de vote en 2020.

⁹ Les votes «contre la proposition de la direction» correspondent à des votes qui ne suivent pas la recommandation de vote émise par la direction des entreprises organisant leur AGA. Il peut s'agir de résolutions soumises par la direction de l'entreprise ou par les actionnaires.

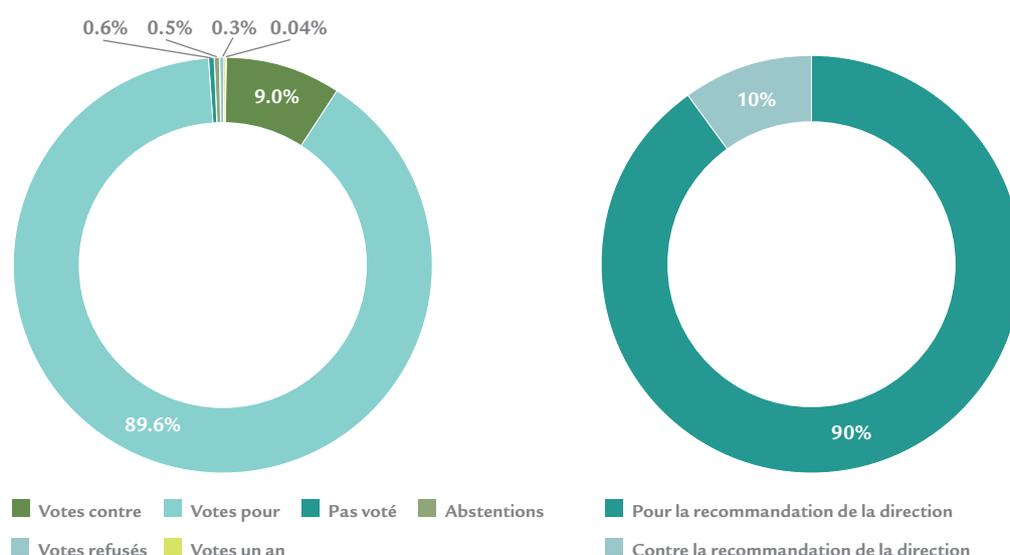
Répartition des votes

Swiss Life Asset Managers a exprimé un vote en 2022 sur un total de 5475 résolutions.

Pays	Points de l'ordre du jour votés	Votes contre	Votes pour	Votes refusés	Abstentions	Pas voté	Votes «un an» ¹⁰	Contre la proposition de la direction	% de votes «contre la proposition de la direction»
Australie	81	14	67					5	6
Canada	205	21	183	1				9	4
Danemark	82	24	55		3			5	6
Finlande	77	3	74					3	4
France	330	49	267			14		38	12
Allemagne	69		51		18			18	26
Irlande	24	2	21		1			3	13
Japon	95	31	64					16	17
Jersey	39	1	38					1	3
Pays-Bas	44		44						0
Norvège	47	8	39					3	6
Portugal	10		10						0
Espagne	407	17	386		4			20	5
Suisse	809	124	685					118	15
Royaume-Uni	1430	30	1399		1			33	2
Etats-Unis	1726	168	1521	14		21	2	270	16
Total	5475	492	4904	15	27	35	2	542	

«Contre la recommandation de la direction»	% de votes «contre la recommandation de la direction» dans l'ensemble des votes
542 des 5475 points de l'ordre du jour soumis à des votes ont fait l'objet d'un vote «contre la recommandation de la direction»	10

¹⁰ Fait référence à des propositions telles qu'un «vote consultatif sur la fréquence des 'avis sur la rémunération des dirigeants', ou «Say on Pay», pour lesquelles nous avons voté en faveur d'une fréquence «annuelle».



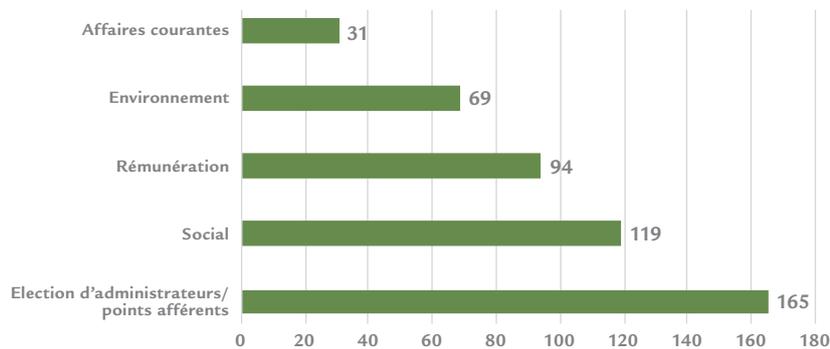
Source: Swiss Life Asset Managers

89,6% des voix «pour» et 9% «contre». Swiss Life Asset Managers a voté «contre la recommandation de la direction» sur 10% de l'ensemble des points, tout en exprimant la plus forte opposition (en pourcentage) sur les questions relatives aux droits des actionnaires (92%), à l'environnement (51%) et aux enjeux sociaux (46%). Il s'agissait souvent de propositions d'actionnaires appelant à plus de transparence sur les questions de durabilité que nous soutenons, contrairement à la recommandation de la direction de l'entreprise.

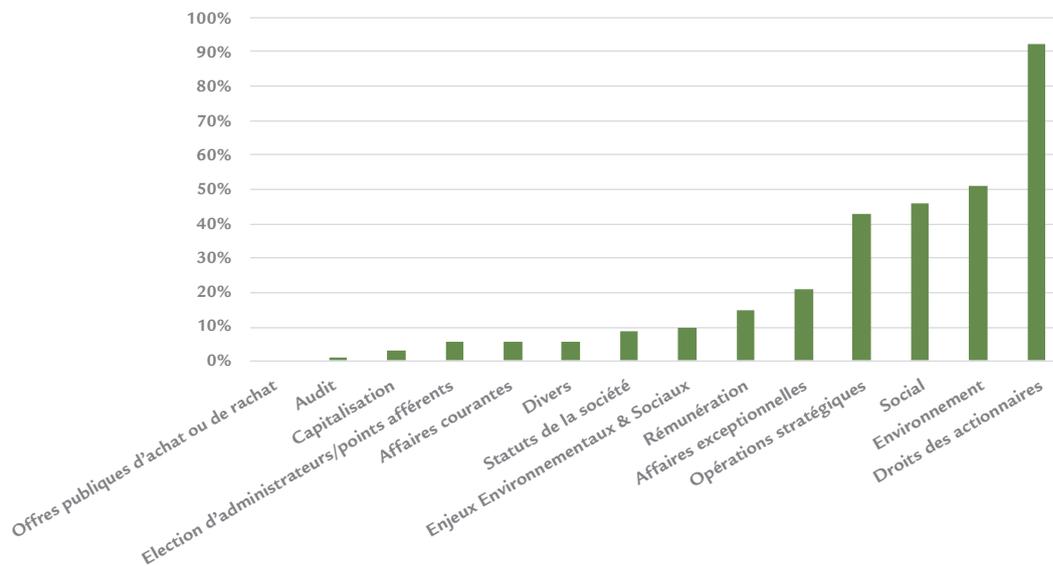
Catégories	Nombre de résolutions votées	Nombre de résolutions votées «contre la recommandation de la direction»	% de votes «contre la recommandation de la direction»
Election d'administrateurs/ points afférents	2869	165	6
Audit	333	2	1
Capitalisation	430	13	3
Statuts de la société	85	8	9
Rémunération	615	94	15
Droits des actionnaires à modifier les statuts et à convoquer des assemblées extraordinaires ¹¹	26	24	92
Opérations stratégiques	7	3	43
Offres publiques d'achat ou de rachat	80	0	0
Affaires exceptionnelles	24	5	21
Affaires courantes	499	31	6
Enjeux Environnementaux & Sociaux	58	6	10
Environnement	135	69	51
Social	261	119	46
Divers	53	3	6
Total	5475	542	

¹¹ Dans ce tableau, cette catégorie renvoie aux propositions visant à réduire le seuil de détention autorisant les actionnaires à convoquer des assemblées extraordinaires et aux propositions demandant un ajustement des exigences de vote (quorum, majorité) pour la modification des statuts.

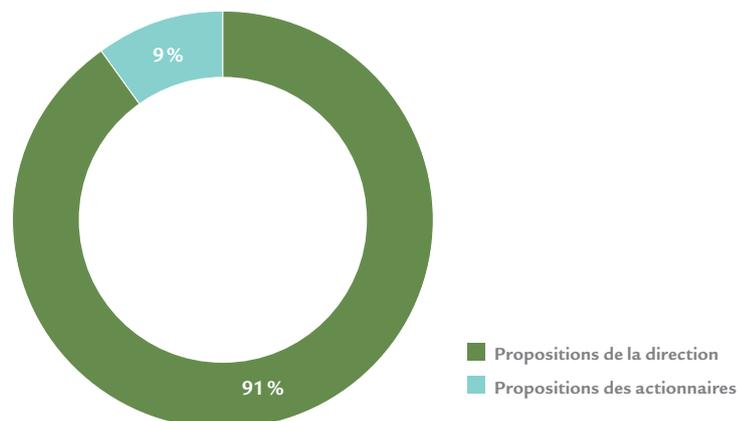
Nombre de résolutions votées contre la recommandation de la direction (5 principales)



% de votes «contre la recommandation de la direction» par catégories de résolutions



Sur un total de 5475 résolutions soumises au vote, nous avons voté sur 493 (9%) propositions d'actionnaires et 4982 (91%) propositions de la direction



Analyse des votes concernant des questions environnementales et/ou sociales

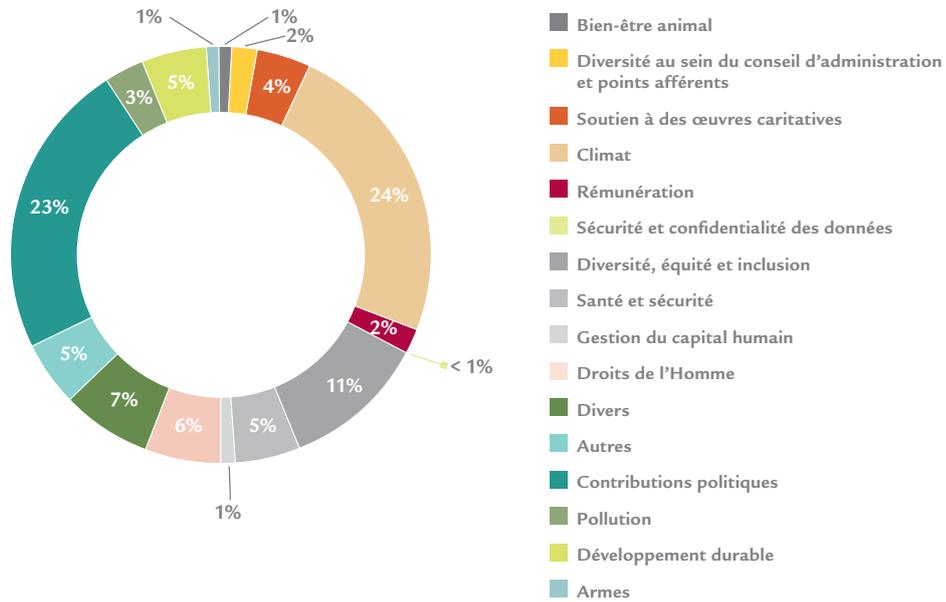
Dans notre politique de vote, nous avons mis l'accent sur les questions environnementales et sociales. Swiss Life Asset Managers analyse au cas par cas les résolutions relevant de questions environnementales et sociales. Le tableau ci-dessous indique la part des résolutions votées en fonction des piliers ESG et le pourcentage des résolutions pour lesquelles nous avons voté «contre la recommandation de la direction».

Piliers	Nombre de résolutions votées	Nombre de résolutions votées «contre la recommandation de la direction»	% de résolutions votées «contre la recommandation de la direction»
E	135	69	51
E, S (combinés)	58	6	10
E, S, G (combinés)	11	1	9
G	5002	345	7
S	261	119	46
S, G (combinés)	8	2	25
Total	5475	542	10

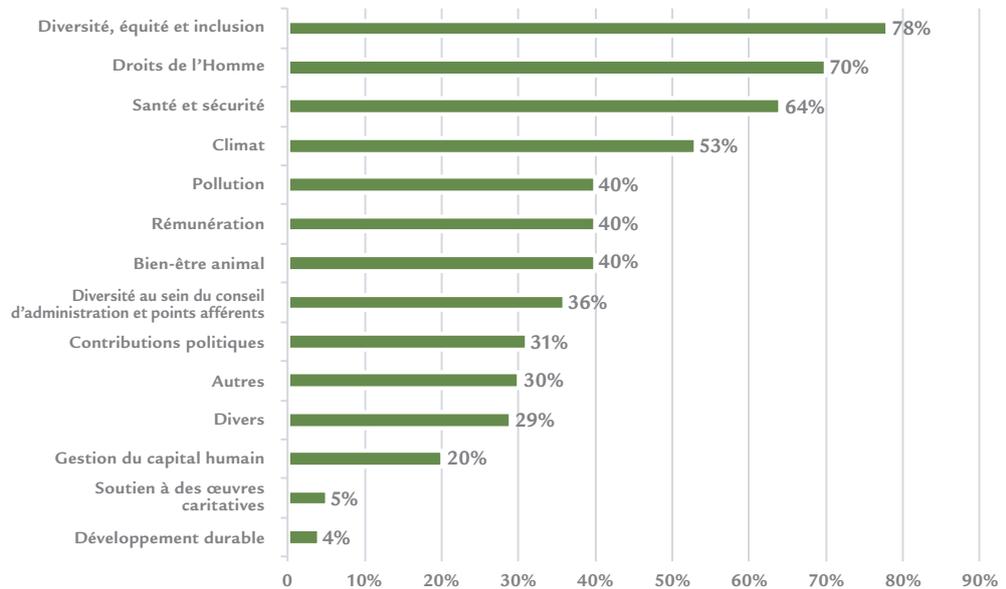
Dans le tableau suivant, nous avons exclu les résolutions liées à la gouvernance et offrons une analyse plus détaillée des questions environnementales ou sociales. Pour ces points, Swiss Life Asset Managers s'est prononcée «contre la recommandation de la direction» dans 42% des cas. Comme le montrent les chiffres, Swiss Life Asset Managers affiche le plus grand nombre de votes «contre la recommandation de la direction» sur des thèmes concernant le climat, les droits de l'Homme, la santé et la sécurité ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion au sein du personnel.

Catégories	Nombre de résolutions votées	Nombre de résolutions votées «contre la recommandation de la direction»	% de résolutions votées «contre la recommandation de la direction»
Bien-être animal	5	2	40
Diversité au sein du conseil d'administration et points afférents	11	4	36
Soutien à des œuvres caritatives	21	1	5
Climat	112	59	53
Rémunération	10	4	40
Sécurité et confidentialité des données	1	0	0
Diversité, équité et inclusion	50	39	78
Santé et sécurité	25	16	64
Gestion du capital humain	5	1	20
Droits de l'Homme	27	19	70
Contributions politiques	108	33	31
Pollution	15	6	40
Développement durable	25	1	4
Armes	3	0	0
Divers	31	9	29
Autres	24	3	30
Total	473	197	42

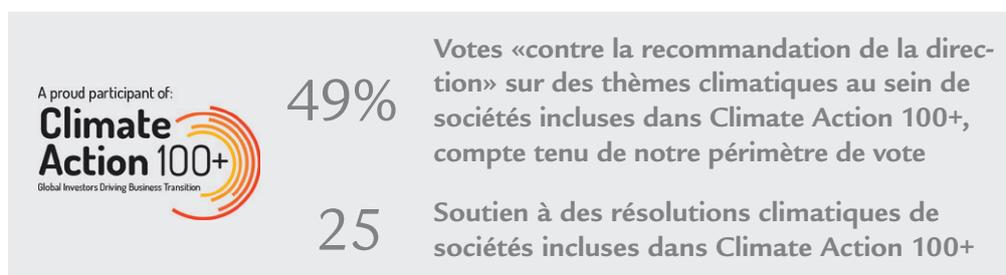
Nombre de résolutions votées par thèmes environnementaux et sociaux



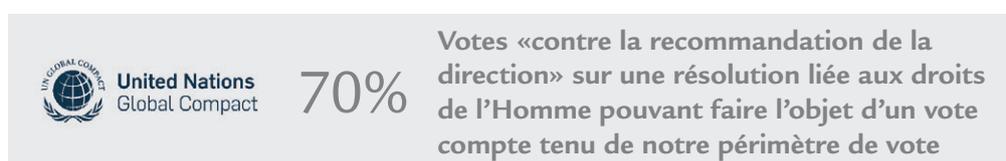
% de votes «contre la proposition de la direction» dans toutes les propositions soumises à un vote dans la catégorie concernée



Swiss Life Asset Managers est signataire et investisseur participant à l'initiative Climate Action 100+. 43 propositions climatiques éligibles à un vote ont été soumises aux assemblées générales de sociétés figurant sur la liste Climate Action 100+ et dont nous étions actionnaires. Nous n'avons pas suivi la recommandation de la direction pour 49% de ces points, afin d'exprimer notre souhait de voir des stratégies climatiques plus avancées.



Par ailleurs, nous avons appelé à une plus grande transparence des politiques et des procédures de due diligence en matière de droits de l'Homme (70% des votes «contre la proposition de la direction» sur les questions relatives aux droits de l'Homme) des sociétés en portefeuille. En tant que membre du groupe Swiss Life, signataire du Pacte mondial des Nations Unies, nous nous engageons à respecter les principes relatifs aux droits de l'Homme, au travail, à l'environnement et à la corruption. Exprimer notre voix en votant sur les questions relatives aux droits de l'Homme nous permet d'exercer notre levier pour plus de transparence, si l'entreprise participe à des activités potentiellement controversées ou montre un déficit de transparence. Ces informations nous fournissent des éclairages pertinents sur l'alignement de l'entreprise sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies et nous permettent de prendre des mesures préventives si nous identifions des sources de préoccupation.



Raisons de ne pas soutenir les propositions des actionnaires sur des thèmes environnementaux et sociaux

Swiss Life Asset Managers a identifié trois principales raisons de ne pas soutenir les propositions des actionnaires sur des thèmes environnementaux et sociaux:



Sur certains thèmes précis, quand le conseil est le mieux placé pour prendre la décision. Il peut s'agir de la stratégie d'entreprise, de la rémunération des cadres supérieurs et de l'élection des administrateurs.



La société fournit déjà suffisamment d'informations adéquates sur le thème, et la proposition des actionnaires n'apporterait aucune information supplémentaire significative.



La résolution est trop prescriptive (délais trop courts pour la préparation des informations ou quotas fixes trop stricts).

Raisons de l'absence de vote sur certains titres

Swiss Life Asset Managers n'a pas pu participer à 13 assemblées générales de son périmètre ESG initial en raison de retards ou de problèmes de transmission opérationnelle.

Justification des votes, recherche et ressources internes:

Les décisions de vote se fondent sur les conseils fournis par notre prestataire externe Institutional Shareholder Services (ISS) et sur les recherches menées par l'équipe ESG de Swiss Life Asset Managers. Sur les questions environnementales et sociales, l'équipe ESG évalue attentivement chaque résolution et émet des recommandations de vote à l'intention des gérants de fonds. En ce qui concerne les questions de gouvernance, nous nous appuyons généralement sur les recommandations de notre prestataire de services externe. Les principes de vote, le processus et le cadre de gouvernance sont tous clairement définis dans les politiques de vote de Swiss Life Asset Managers.

Nous adoptons une approche de gestion globale pour prendre des décisions éclairées sur les questions faisant l'objet du vote. Cette approche implique un processus transverse qui intègre les apports des différentes parties prenantes internes, notamment les équipes de gestion des risques, de gestion de portefeuille, des aspects juridiques et de la conformité, ainsi que les experts ESG. Dans le cadre de ce processus, nous procédons à un examen annuel en vue d'établir des lignes directrices pour le vote avant le début de la saison des votes.

← → Durant la saison des votes, nous analysons dans le détail les éclairages fournis par des experts tiers et évaluons les pratiques, les informations déclarées et les engagements des entreprises concernées. Notre analyse des résolutions soumises au vote nous permet de comprendre les raisons qui sous-tendent les propositions dans le contexte de la stratégie, des activités et des enjeux de durabilité de l'entreprise.

Nous nous employons à remplir notre obligation fiduciaire, en votant au mieux des intérêts de nos investisseurs. Notre objectif est de promouvoir et de préserver la valeur à long terme des sociétés en portefeuille, afin de garantir un avenir solide à toutes les parties prenantes.



Chez Swiss Life Asset Managers, nous comptons actuellement 1,5 ETP affecté aux questions liées au vote aux assemblées générales, 1 ETP travaillant dans l'équipe ESG et 0,5 ETP réparti dans différents départements au sein de l'entreprise.

Conflits d'intérêts:

Afin de garantir la protection et la primauté des intérêts des clients et de se conformer à la réglementation applicable, Swiss Life Asset Managers a mis en place des procédures visant à minimiser les conflits d'intérêts.

Exceptions à la politique de vote:

Swiss Life Asset Managers a respecté les principes qu'elle a définis dans sa politique de vote.

3.2 Etudes de cas sur le vote aux assemblées générales en 2022

Au cours de l'année écoulée, les enjeux ESG ont de nouveau figuré au premier plan des préoccupations des investisseurs et des sociétés en portefeuille. La saison des votes 2022 a mis en lumière la pression croissante exercée sur les entreprises pour qu'elles divulguent des stratégies crédibles de transition climatique comprenant des objectifs absolus et couvrant les émissions de GES des scopes 1, 2 et 3. Les résolutions des actionnaires sur ce thème, ainsi que l'émergence de propositions de type «say on climate», ont intensifié la surveillance des entreprises, entraînant une baisse du soutien aux plans de transition climatique insuffisamment ambitieux.

Tout au long de l'exercice sous revue, nous avons tenu notre engagement à appeler les sociétés en portefeuille à faire preuve de transparence et à s'engager publiquement dans la lutte contre le changement climatique. Nous nous sommes abstenus de soutenir les plans de transition climatique proposés par la direction de l'entreprise s'ils manquaient d'objectifs suffisamment robustes à court, moyen et long terme pour s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris. Nous avons appuyé l'utilisation de normes largement acceptées telles que le cadre du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD). En outre, nous avons approuvé des résolutions appelant à aligner les efforts vers la neutralité carbone sur les attentes de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies, ainsi que des résolutions appelant à l'adoption d'objectifs d'émissions de GES conformes aux recommandations de la Science Based Targets initiative (SBTi).

Par ailleurs, nous avons soutenu les propositions visant une plus grande transparence lorsque les entreprises sont confrontées à des controverses sur certaines questions. Nous avons approuvé des résolutions exigeant la divulgation des efforts de «due diligence» (ou vigilance raisonnable) en matière de droits de l'Homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement et l'établissement de rapports et d'audits par des tiers sur la discrimination et la diversité de la main-d'œuvre. En incitant les sociétés en portefeuille à apporter davantage de transparence et de responsabilité en cas de controverses potentielles, Swiss Life Asset Managers a cherché à améliorer l'évaluation des risques non financiers desdites sociétés en portefeuille et leur alignement sur les cadres internationaux tels que le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC, pour United Nations Global Compact).

3.2.1 Etude de cas: préoccupations autour du plan de transition climatique d'une entreprise multi-énergétique mondiale

Une entreprise multi-énergétique a sollicité l'avis des actionnaires sur son plan de transition climatique et sur l'état d'avancement de la réalisation de ses objectifs de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone. Pour évaluer la performance de l'entreprise, nous avons passé en revue son évaluation Climate Action 100+ et analysé les données ESG de nos prestataires tiers. Nos constatations ont révélé un décalage entre les ambitions de l'entreprise et le manque d'objectifs à moyen et court terme suffisamment robustes pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. En outre, les récents investissements de l'entreprise dans des installations de production pétrolière et des oléoducs contredisent la conclusion de l'Agence Internationale de l'Energie selon laquelle il faut éviter de nouveaux projets de production pétrolière et gazière pour permettre l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Ces mesures suscitent des préoccupations quant à la transition de la société vers une économie sobre en carbone. En tant qu'investisseur, nous soutenons les projets d'investissement qui contribuent à l'objectif mondial de zéro émission nette d'ici 2050. Compte tenu des préoccupations susmentionnées concernant le plan de transition climatique de l'entreprise, nous avons voté contre la proposition de la direction d'approuver ce plan.

3.2.2 Etude de cas: incitation d'une société pétrolière et gazière norvégienne à publier des objectifs absolus en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre

Une résolution des actionnaires a été soumise au vote à l'assemblée générale annuelle 2022 d'une société pétrolière et gazière norvégienne, demandant la publication d'objectifs quantitatifs couvrant les émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme sur une base absolue. L'ambition est d'accroître la transparence sur les efforts déployés en vue de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La société publie des objectifs relatifs à l'intensité et non des objectifs absolus, ce qui est particulièrement

préoccupant compte tenu de sa volonté de développer ses activités pétrolières et gazières. Swiss Life Asset Managers a voté contre la recommandation de la direction et s'est inscrite en faveur de la proposition de l'actionnaire visant à renforcer les caractéristiques du plan de transition de l'entreprise, sous la forme d'objectifs de réduction absolus et d'une diminution de l'exploration des combustibles fossiles, sans être trop normative.

3.2.3 Etude de cas: électronique grand public et droits de l'Homme dans une entreprise américaine

Les actionnaires d'une grande entreprise américaine d'électronique grand public et de services logiciels ont soumis une proposition visant à superviser l'élaboration et la publication d'un rapport destiné à assurer la transparence sur l'efficacité des politiques et procédures de l'entreprise pour protéger les travailleurs de sa chaîne d'approvisionnement contre le travail forcé, y compris pour savoir si et dans quelle mesure l'entreprise a identifié les fournisseurs et sous-traitants exposés à un risque important de violation du droit du travail, connaître le nombre de fournisseurs contre lesquels l'entreprise a pris des mesures correctives en raison de ces violations, et vérifier l'existence et l'utilisation de mécanismes de réparation et d'indemnisation pour les travailleurs concernés. Au vu des controverses entourant sa participation au programme de travail forcé du gouvernement chinois, l'efficacité des politiques et processus pose question. Une plus grande transparence aidera les investisseurs à évaluer les risques réglementaires et de réputation auxquels l'entreprise pourrait être confrontée. Swiss Life Asset Managers est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et s'engage à éliminer toutes les formes de travail forcé et obligatoire. Par conséquent, nous avons voté contre les recommandations de la direction et soutenu la proposition des actionnaires visant à mieux comprendre les politiques et les processus des entreprises pour protéger les travailleurs contre de telles violations.

4 Perspectives

Chez Swiss Life Asset Managers, nous nous concentrons principalement sur la poursuite des efforts lancés en 2022 pour mettre en place un cadre global sur les activités d'engagement, robuste et crédible qui nous permet, en tant que gérant d'actifs, de concrétiser notre ambition de développement durable, à savoir d'atténuer le changement climatique et la perte de biodiversité, tout en responsabilisant les gens et en favorisant l'intégrité des entreprises. C'est pourquoi, pour toutes nos classes d'actifs, y compris les valeurs mobilières, nous continuerons de travailler à l'amélioration de notre cadre pour les activités d'engagement.

Concernant les valeurs mobilières en particulier, le comité chargé des activités d'engagement et récemment créé renforcera notre gouvernance en définissant nos propres normes d'engagement et de gestion des risques liés à l'ESG pour les différentes classes d'actifs, et en nous dotant d'une approche cohérente avec notre ambition en matière de développement durable. Afin de renforcer nos capacités internes sur le plan de l'expertise et des ressources humaines, un spécialiste de l'engagement ESG supplémentaire viendra rejoindre notre équipe. Concernant les activités de vote, nous travaillons actuellement à la révision de nos politiques de vote dans le but d'améliorer notre analyse ESG des résolutions et de renforcer la transparence sur nos décisions de vote. Concernant les activités d'engagement auprès des entreprises, l'accent sera mis sur l'augmentation du nombre de dialogues, y compris des interactions avec les émetteurs d'obligations vertes afin de renforcer leur processus d'analyse et d'investissement, tout en veillant à l'alignement complet sur les thèmes et priorités définis.

Annexe 1: autres publications pertinentes

Ce rapport est lié aux publications suivantes de Swiss Life Asset Managers:

- [Politique d'investissement responsable](#)
- [Rapport d'investissement responsable 2022](#)
- [Proxy Voting Dashboard, pour connaître le détail des votes \(VDS\)](#)
- [Politiques d'engagement et de vote aux assemblées générales](#)

Annexe 2: fonds concernés par les activités de vote

Le présent rapport présente une vue consolidée des instructions de vote de Swiss Life Asset Managers. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des fonds Swiss Life Asset Managers concernés par nos activités de vote¹²:

Nom du fonds	Entité de gestion
Swiss Life Funds (F) Equity ESG Europe Minimum Volatility	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (F) Equity ESG Euro Zone Minimum Volatility	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (F) Equity ESG USA Low Carbon	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (F) Equity ESG World Low Carbon	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life iFunds (CH) Equity Switzerland CHF	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life iFunds (CH) Equity ESG Global ex Switzerland (CHF)	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life iFunds (CH) Equity Switzerland Small & Mid Cap (CHF)	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (CH) Equity Global Protect Enhanced (CHF hedged)	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (CH) Equity Switzerland Protect Enhanced	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (LUX) Multi Asset ESG Moderate	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Equity Environment & Biodiversity Impact	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Multi Asset ESG Growth	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Multi Asset ESG Balanced	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Equity Green Buildings & Infrastructure Impact	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Portfolio Global Growth (CHF)	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Euro Zone	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global High Dividend	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Equity USA	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (LUX) Equity Global Minimum Volatility	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Equity Global Protect	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (LUX) Income Equity Euro Zone	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Equity Climate Impact	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (LUX) Equity Global Long/Short	Swiss Life Asset Managers en Suisse

¹² Il est à noter que les mandats de clients ne font pas partie de nos activités de vote, sauf instructions claires de la part du client pour que Swiss Life Asset Managers exerce ses droits de vote, auquel cas une telle activité est incluse dans le présent rapport.

Interlocuteurs

Swiss Life Investment Management Holding SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale
CH-8022 Zurich
Tél.: +41 43 284 77 09
www.swisslife-am.com

Mentions légales

Editeur: Swiss Life Investment Management Holding SA, General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich ·
Comité éditorial: Juliana Barbosa, Vithursan Nellinathan, Noemi Spescha · **Auteurs:** Juliana Barbosa,
Vithursan Nellinathan, Benoît Humeau · **Mise en page/conception:** n c ag, In der Luberzen 25,
8902 Urdorf · **Image de couverture:** AdobeStock
© Swiss Life Investment Management Holding SA, juillet 2023

Clause de non-responsabilité

Le présent document a été préparé par une entité légale de la division Swiss Life Asset Managers (ci-après «Swiss Life Asset Managers»).

Il est uniquement destiné à des fins de marketing et d'information et fournit des informations concernant les aspects ESG, y compris mais sans s'y limiter, les notations ESG, les scores ESG, les mesures en matière de carbone et l'exposition aux controverses (ci-après dénommés «Aspects ESG»). Son seul objectif est de fournir un rapport consolidé sur l'approche d'engagement de Swiss Life Asset Managers, y compris ses activités de vote aux assemblées générales, pour l'ensemble des investissements en valeurs mobilières (actions, obligations, instruments du marché monétaire).

Bien que les fournisseurs d'informations de Swiss Life Asset Managers, y compris mais sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les «parties ESG»), obtiennent des informations (les «informations») de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des parties ESG ne garantit l'origine, la précision et/ou l'exhaustivité de l'ensemble des données contenues dans le présent document; les parties ESG déclinent expressément toute garantie expresse ou implicite, y compris celles de qualité marchande et d'adéquation à une fin particulière. Les Informations ne peuvent être utilisées que pour votre propre usage interne, elles ne doivent pas être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent pas servir de base ou de composant à des instruments, produits ou indices financiers. Par ailleurs, aucune de ces Informations ne peut en soi être utilisée pour déterminer quelles valeurs mobilières acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Aucune des Parties ESG ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions résultant des données contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, spéciaux, moraux, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Le présent document n'a été ni enregistré ni approuvé par un organisme de réglementation de quelque juridiction que ce soit (notamment la CSSF, la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, l'Autorité des Marchés Financiers, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et l'Autorité suisse de surveillance des marchés financiers FINMA). Aucun organisme de réglementation n'a confirmé l'exactitude ou la pertinence des informations contenues dans le présent document. Tout destinataire du présent document devra solliciter les conseils internes et/ou externes nécessaires (y compris auprès d'un conseiller financier, juridique, fiscal ou comptable, ou de tout autre spécialiste) afin de s'assurer que son investissement éventuel est conforme à ses objectifs et aux exigences juridiques, fiscales, financières, comptables ou autres et afin de bénéficier d'une évaluation indépendante.

Le présent document ne constitue ni une offre d'émission ou de vente ni une incitation ou une offre (i) pour la souscription ou l'acquisition de parts, d'unités ou d'autres participations financières à des investissements ou (ii) pour la fourniture d'un quelconque service financier. Le présent document est fourni à chaque destinataire à titre purement informatif et ne constitue pas une recommandation personnelle d'investissement. En outre, les informations contenues dans le présent document ne constituent ni un conseil en investissement ni un courtage en investissement, une recommandation d'investissement ou une invitation à acquérir ou à vendre des parts d'investissement; elles résument simplement de façon succincte les principales caractéristiques des fonds de placement. Il ne couvre pas nécessairement tous les thèmes importants ou tous les aspects des thèmes abordés. Dans son élaboration, il n'a pas été tenu compte de la situation financière individuelle ou d'autres circonstances des personnes qui le reçoivent. Aucune garantie n'est fournie quant à la pertinence et à l'adéquation des fonds de placement présentés ici, quant aux conséquences économiques et fiscales d'un investissement dans lesdits fonds de placement et quant à leurs performances futures. Il est recommandé aux investisseuses et investisseurs de se faire conseiller personnellement avant de prendre toute décision de placement.

Ni le groupe Swiss Life ni aucune entité lui appartenant, ni ses administratrices et administrateurs, collaboratrices et collaborateurs, agent(e)s et/ou actionnaires ne seront tenus responsables des pertes financières subies ou de toute décision prise sur la base des informations figurant dans le présent document.

Swiss Life a pris toutes les précautions raisonnables pour s'assurer que les faits énoncés dans le présent document sont véridiques et exacts à tous égards importants et qu'il n'existe aucun autre fait important dont l'omission rendrait trompeuses les déclarations contenues dans le présent document. Certaines informations contenues dans le présent document proviennent de sources publiées par d'autres parties. Ni le groupe Swiss Life ni aucune entité lui appartenant ou une autre personne (notamment les administratrices et administrateurs des entités mentionnées, leurs collaboratrices et collaborateurs, agent(e)s et/ou actionnaires) ne se porte garant de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations. Aucun engagement ni aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, n'est donné aux destinataires du présent document quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité (ou autre) de ce dernier ou quant au caractère raisonnable de toute hypothèse qu'il contient.

En examinant la performance passée figurant aux présentes, chaque destinataire doit être conscient que les rendements et la valeur des parts de fonds peuvent baisser ou augmenter et qu'une perte totale du capital investi dans les parts ne peut être exclue. La performance historique n'est pas une base suffisante pour établir des prévisions concernant l'évolution future de la performance ou des prix. Les performances passées ne présument en rien des performances actuelles ou futures. En aucune façon elles ne constituent une garantie de performance ou de capital futurs. La performance tient compte de tous les coûts et commissions engendrés au niveau du fonds (par exemple la commission de gestion). La performance n'inclut pas les coûts engendrés au niveau du client (coûts et commissions d'émission et de rachat, droits de garde, etc.). Les informations contenant des indications historiques ou des données ou analyses concernant l'évolution future d'aspects ESG ne sont ni des indications ni des garanties à l'égard d'évolutions, analyses, prévisions ou prédictions futures. Les informations passées sur les aspects ESG ne garantissent pas les résultats futurs ou l'évolution future de ces aspects, quels qu'ils soient. En aucun cas, elles ne constituent une garantie quant à une évolution positive future d'aspects ESG.

Le présent document peut contenir des informations prospectives reflétant nos estimations et nos attentes à un moment donné. Toutefois, différents risques, incertitudes et autres facteurs sont susceptibles d'entraîner des écarts significatifs entre l'évolution et les résultats effectifs et nos prévisions.

Des informations exhaustives relatives aux fonds de placement mentionnés dans ce rapport sont fournies dans les documents servant de base juridique à tout investissement. Ces documents peuvent être commandés gratuitement, au format électronique ou papier, auprès de la direction de fonds ou de son représentant: | Suisse: Swiss Life Asset Management SA, General-Guisan-Quai 40, Case postale 2831, 8002 Zurich, lieu de paiement: UBS SA, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich, Suisse | France: Swiss Life Asset Managers France, 153, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France | Luxembourg: Swiss Life Asset Managers Luxembourg – 4a, rue Albert Borschette – L-1246 Luxembourg – Grand-Duché de Luxembourg ou sur www.swisslife-am.com. Le domicile des fonds est le Grand-Duché de Luxembourg, la France ou la Suisse.

*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix.*